

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2013

Par suite d'une convocation en date du 31/01/2013, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : MM : AVRIL Matthias à M. RAPHENNE Francis, BERTOUT Pascal à M. GOIN Jérôme,

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 16

Date de la convocation : 31/01/2013

Date d'affichage : 31/01/2013

A été nommé secrétaire : M GUENARD Laurent

SOMMAIRE

Remboursement concession cimetière
Renouvellement Contrat Unique d'Insertion
Proposition des tarifs Salle Elie Badre, Cosec pour la CCMS
Participation de la commune à la ville de Charleville-Mézières

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Un point est ajouté à l'ordre du jour concernant la participation de la commune à la ville de Charleville-Mézières.

Remboursement concession cimetière

réf : 2013-01

Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 400 € à Mme DIDIERGEORGES Christiane relatif à une concession n°1-4-70 renouvelée par erreur en 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de rembourser à Mme DIDIERGEORGES Christiane la somme de 400 €
- d'inscrire le montant au Budget Primitif 2013
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Renouvellement Contrat Unique d'Insertion

réf : 2013-02

Considérant les besoins de personnel au sein des services techniques de la Mairie,

Monsieur le Maire propose de renouveler un contrat unique d'insertion, dit CUI, à 26h pour un contrat à durée déterminée, d'une période de 8 mois, destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, à compter du 1er mars 2013.

Il demande d'approuver la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir avec l'Etat, le Conseil Général des Ardennes, le contrat de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Proposition des tarifs Salle Elie Badre, Cosec pour la CCMS

Après présentation des tarifs applicables jusqu'au 31 décembre dernier pour la location de la salle Elie Badre, de nombreuses questions sont posées au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Olivier BADRE s'étonne que malgré le vote négatif de la Commune à l'encontre du transfert des compétences à la Communauté de Communes Meuse et Semoy, le transfert de compétences ait été mis en place au 1er janvier 2013.

Il pensait que le vote de la commune était suffisant pour ne pas que le transfert de compétences s'applique.

Monsieur le Maire rappelle que trois communes ont voté contre ce transfert des compétences, il s'agit des Communes suivantes : Les Hautes-Rivières, Joigny Sur Meuse et Tournavaux.

Monsieur Michel DAUMONT demande si sur la Commune, les habitants auront toujours une priorité pour les locations.

Monsieur le Maire précise qu'il a envoyé un courrier au Président de la Communauté de Communes Meuse et Semoy pour lui faire part de la nécessité de remplacer le tapis de sol du Cosec et le remplacement du système de production d'eau chaude du même établissement. Il a également demandé l'achat d'un rétroprojecteur fixe ainsi qu'un écran mural électrique, deux équipements indispensables à l'accueil de séminaires et autres manifestations à la salle Elie BADRE.

réf : 2013-03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les tarifs pour la Salle Elie Badre et le Cosec à la Communauté de Communes Meuse et Semoy conformément au tableau annexé à la présente délibération.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 4: Olivier BADRE, Michel DAUMONT : on ne peut pas lutter contre ce qui est mis en place, Claude MONTEBRAN, Patrice PARIZEL)

Participation à la commune à la ville de Charleville-Mézières

réf : 2013-04BADRE

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte de verser la participation communale à la ville de Charleville-Mézières pour l'année scolaire 2010/2011 pour un montant de 1240.64 € et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Communications diverses :

Pôle de Santé : Monsieur le Maire informe qu'une commission d'appel d'offres s'est tenue dernièrement, 53 dossiers ont été enregistrés pour la construction du Pôle de Santé. Une commission d'appel d'offres aura lieu prochainement, elle sera suivie d'un conseil municipal afin de choisir les entreprises retenues.

L'opération « un fruit pour la récré » a commencé, les enfants, les parents et la directrice des deux écoles sont satisfaits. Une campagne de recrutement est en cours pour l'animateur.

Monsieur le Maire informe que le radar prend la vitesse de la voiture à 100 m, dans la zone 90, quelques-uns arrivent à 110 km/h et rentrent dans le village à 70km/h voire quelquefois à des vitesses plus élevées. C'est un moyen dissuasif pour faire ralentir les automobilistes dans le village, les statistiques permettent de prévoir à la seconde près la vitesse à laquelle un automobiliste arrive en zone 90 et en zone 50.

Une étude menée par la CCMS est faite sur le Rû pour éviter les inondations (coût financier : 230 000 € avec subvention de l'Etat : 60 %, Fédération de Pêche, Conseil Régional si engagement des travaux préconisés).

Monsieur le Maire informe que la Société EGIS EAU a réalisé pour le compte du service police de l'Eau un contrôle débit-pollution sur 24 heures de la station d'épuration ainsi qu'une vérification de l'impact du rejet sur le milieu récepteur en amont et en aval du rejet. Le rapport de ce contrôle indique que la station d'épuration respecte les normes de rejet. Le rejet de la station d'épuration n'a pas d'impact sur le milieu récepteur.

-La réforme des rythmes scolaires : Le Maire fait part qu'en 2013, toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élève. Monsieur le Maire informe qu'au niveau communautaire, peu de Communes vont choisir l'option 2013.

Début mars, une réunion avec l'inspection académique aura lieu aux Vieilles Forges sur le sujet.

Monsieur Olivier BADRE souhaite que la commission des écoles se réunisse pour rencontrer les parents d'élèves et les enseignants dès maintenant. Il faut envisager une commission des écoles dès lundi.

Monsieur le Maire préconise d'attendre 2014 pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires, il sera nécessaire de faire un état des lieux.

-Transfert de compétences :

Après présentation des tableaux transmis par la CCMS, il ressort que des travaux de première nécessité doivent être réalisés sur des bâtiments communaux situés sur les communes de Bogny-sur-Meuse pour un montant de 384 650 € HT, Monthermé pour un montant de 99 320 € HT, Les Hautes-Rivières pour un montant de 111 500 € HT (salle de sports : tapis arraché et traitement anti-légionnelle sur eau chaude sanitaire), Laifour pour un montant de 188 500 € HT, Thilay (vestiaires de football) de 83 300 € HT, Joigny Sur Meuse (98 000 € HT + 360 000 € HT pour destruction d'un bâtiment), Deville (317 400 € HT). Chaque dépense envisagée tient compte d'un ordre de priorité fixé de 1 à 3.

Il est présenté le fonctionnement de la CLECT aux conseillers municipaux mise en place à la CCMS

Monsieur Bernard MASSON préconise que sur le territoire, une réflexion communautaire soit menée (exemple donné pour les clubs de football), il faut être cohérent pour faire des travaux et ne pas jeter l'argent par les fenêtres.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des frais payés au bureau d'étude aurait pu être économisé si l'étude avait été réalisée par les services de la Trésorerie Générale. Monsieur le Président de la Communauté de Communes Meuse et Semoy n'ayant pas fait la demande auprès des services du Trésor Public n'a pas pu retenir cette solution.

Sur le projet PLU, quelques administrés se sont plaints du futur projet d'éco-quartier situé sur le secteur de Sorendal, Monsieur le Maire affirme que ce sont des orientations données à 10, 15 ou 20 ans. Une réunion avec les propriétaires de terrains va être organisée, les personnes concernées du secteur seront invitées. Le cabinet a dessiné un éco-quartier et l'a représenté sur un plan. On va rentrer dans la phase de négociation, des réunions publiques seront prévues, chaque administré pourra s'exprimer.

Monsieur le Maire s'excuse d'avoir choqué certains administrés par la publication dans le bulletin municipal de l'article relatif à l'éco-quartier sur Sorendal et Newet. Sur la Commune, le souci est le suivant : les propriétaires actuels ne souhaitent pas vendre leur terrain, il est donc difficile de disposer de foncier pour envisager de nouvelles constructions.

Monsieur Claude MONTEBRAN demande s'il n'est pas envisageable de prévoir un éco-quartier à un endroit différent sur la commune. Certains évoquent le fait de prévoir un éco-quartier sur des terrains proches de Monsieur Michel LEQUEUX à la sortie du village.

Monsieur Olivier BADRE souhaite revenir sur son vote pour défaut d'information lors du Conseil Municipal du 29 octobre dernier relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur Michel DAUMONT demande si un Conseil Municipal Privé pourrait avoir lieu.

Monsieur Patrice PARIZEL explique que le bureau d'études a matérialisé sur un plan ce que représenterait un éco-quar-

tier.

Monsieur Michel LEQUEUX signale à Monsieur Olivier BADRE que « cela ne sert à rien de voter en conseil puisque trois mois après, tu retires ton vote pour défaut d'information ».

Monsieur Claude MONTEBRAN procède à la lecture du courrier du collectif de Sorendal et indique que les administrés ont un droit légitime d'être inquiets.

Monsieur Claude MONTEBRAN indique qu'il a assisté à quelques réunions du PLU, il a été dit que si les personnes ne vendent pas, il n'y aura pas d'expropriation. On n'a pas le droit d'exproprier pour créer un lotissement, s'il y a un risque d'expropriation, je voterai contre.

Monsieur le Maire informe que l'on a jamais parlé d'expropriation.

Madame Véronique BADRE indique que les terrains concernés sont déjà dans le PLU actuel situés dans une zone de lotissement alors qu'il n'y a pas de lotissement sur ces terrains. Elle suggère à Monsieur Olivier BADRE de venir prendre connaissance du PLU en Mairie.

Monsieur Bernard MASSON explique que pour le projet relatif à l'éco-quartier, on veut préparer un avenir pour la Commune. Il s'agit d'une maladresse d'avoir fait un dessin sur une zone habitée, il aurait fallu au moins en parler avant de le mettre sur le bulletin. On est en train de préparer quelque chose, rien n'est décidé pour l'instant.

Monsieur Olivier BADRE demande à ce que soit rétablie la signalisation d'interdiction de stationner devant la porte sur le côté de l'église,

Monsieur le Maire indique que Mme FELOT a donné son accord pour qu'on puisse stationner à cet emplacement en dehors de la période des enterrements.

Monsieur le Maire indique qu'il a un souci avec l'Association ADIR, sur certains courriers Monsieur Serge HELIN signe comme Président et sur d'autres, la signature du Président est celle de Monsieur Olivier BADRE. Qui est le Président ? Monsieur Olivier BADRE indique que Monsieur Serge HELIN a démissionné de la présidence de l'Association ADIR et l'ancien Président assure l'intérim.

Monsieur Claude MONTEBRAN demande où en est le dossier sur le plan d'aménagement forestier en cours. Monsieur le Maire signale que l'ONF n'a fait parvenir, à ce jour, aucun document en Mairie.

Monsieur Claude MONTEBRAN demande à ce qu'on puisse changer les tuyaux du poêle à l'église de Linchamps. Le nécessaire sera fait par les agents des services techniques de la Mairie.

Monsieur Bernard MASSON demande à Monsieur Olivier BADRE d'arrêter de dire des choses qui sont fausses, notamment par rapport au compte-rendu précédent et au point relatif aux résineux qui acidifient les cours d'eau. Monsieur Olivier BADRE maintient sa position en certifiant que les épines de sapins acidifient l'eau, il en apportera la preuve.

PNR : Monsieur Bernard MASSON fait un appel au niveau des associations, les amis du Parc ont fait un article sur la pierre à marier, il invite les associations à y adhérer.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.